VIVRE A LARRINGES

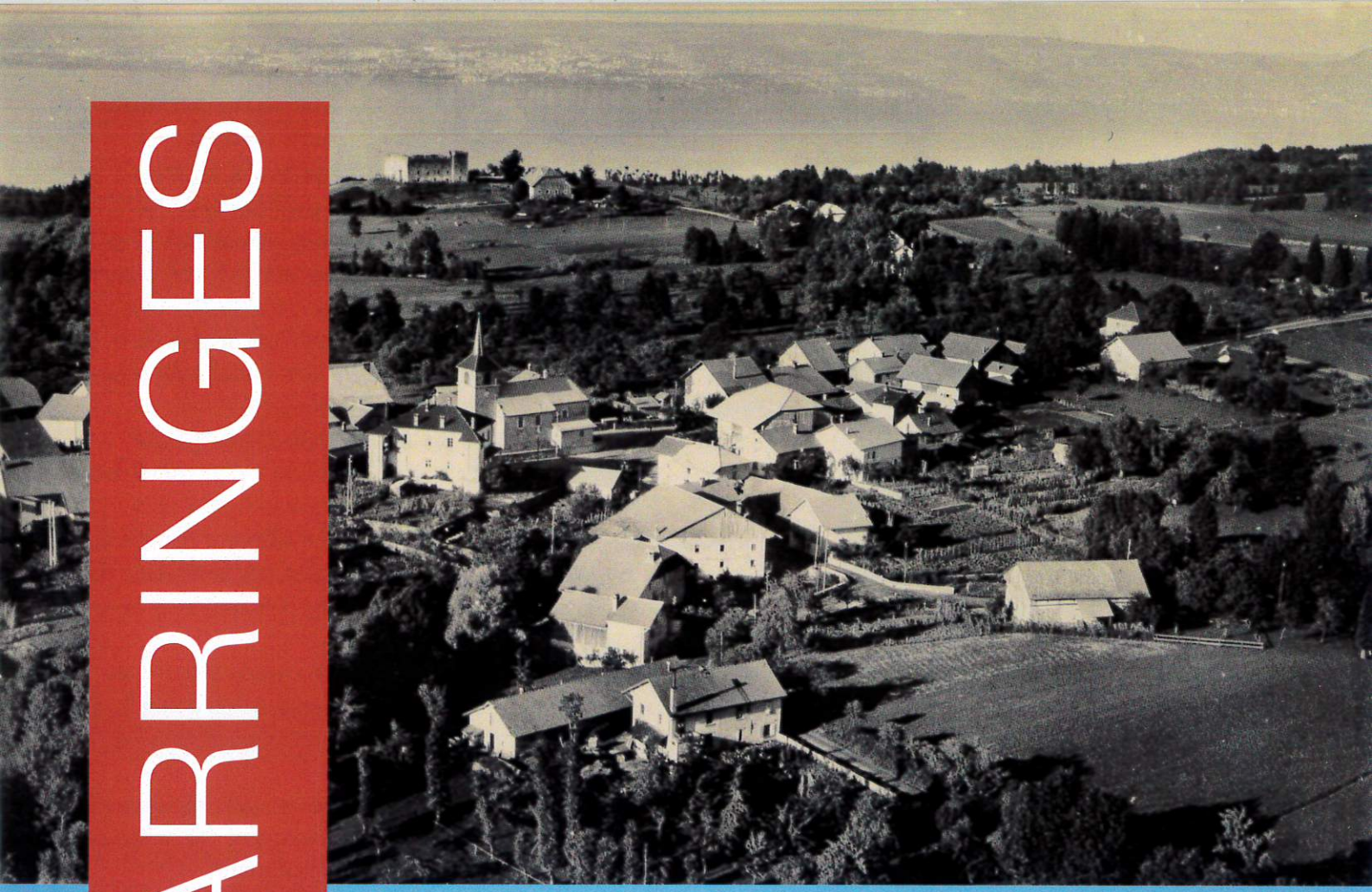

BULLETIN MUNICIPAL

N° 39

Juin 2016

SOMMAIRE

- Édito : le mot du maire 2
- Communiqués 3
- Réalisations - travaux - perspectives 3
- Compte administratif 2015 4
- Ecole et Périscolaire 2016 - 2017 4 -5
- La fibre optique pour tous 6
- Intercommunalité 6
- Qualité de l'eau potable à Larringes 7
- Jumelage Larringes - La Trinité 8
- Environnement 9
  - Objectif zéro pesticide
  - Zones humides protégées
  - Où en est la forêt de Larringes
- Larringes d'hier et d'aujourd'hui 10-11
- Animation 12
  - Magie au repas des Seniors
  - Commémoration centenaire bataille Verdun
  - Actualités footballistiques 13
  - Sortie « raquettes » 13
  - Sortie Fêtes des Mères 14
- Fais pas ci, fais pas ça 14
- Infos pratiques 15
- Agenda - Etat civil 16

Bulletin municipal
Bi-annuel - Juin 2016
Responsable de la publication : Jean-René Bouron, Maire de Larringes .
Comité de rédaction :
Isabelle Guerraz, Séverine Jacquier, Elisabeth Porée, Claude Richard.
Dépôt légal :
date de parution : Juin 2016
Crédits photos et illustrations :
Isabelle Guerraz - Elisabeth Porée - Séverine Jacquier - Claude Richard
Imprimeur : Philippe Mathy - Thonon
Impression : R/V quadri; papier certifié PEFC
Tirage : 580 exemplaires

ÉDITO

Créée par une loi du 14 décembre 1789 et organisée par la loi municipale de 1884, la commune constitue la principale collectivité de proximité. Au fil des siècles elle a vu son champ de compétences évoluer.

De tout temps les communes ont su se réunir, se regrouper, sur la base du volontariat pour réaliser des projets dépassant le strict cadre communal.

Aujourd'hui, dans le cadre de la loi « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (Loi NOTRe) du 7 août 2015 cette coopération s'avère plus contrainte.

Ainsi, Monsieur le Préfet de Haute-Savoie a-t-il par un arrêté du 13 avril 2016 approuvé le projet de fusion des communautés de communes des Pays d'Evian et de la Vallée d'Abondance avec effet au 1er janvier 2017.

La mise en place de cette nouvelle structure nécessite un très important investissement de la part des membres du conseil municipal sur le plan des compétences, des finances et de la gouvernance.

Nul doute qu'ils feront au mieux des intérêts de la commune.

Le budget prévisionnel 2016 de la commune ayant été arrêté par le conseil municipal le 7 mars dernier, le programme d'investissement pour l'année à venir est en cours de lancement :

- Autorisée par le Préfet de la Haute-Savoie le 17 mars 2016, l'installation de la vidéosurveillance dans le secteur salle polyvalente, aire de jeux, école, doit intervenir en juin prochain.
- S'agissant du clocher de l'église et en vue des travaux durant l'été prochain, la déclaration préalable est en cours d'instruction et la consultation des entreprises va intervenir très prochainement.
- Le Cabinet Gillet Topo Réseaux vient de présenter le dossier technique de la restructuration de la sortie Ouest - RD32 – qui doit désormais être transmis pour validation aux services départementaux.

Afin de s'efforcer de répondre à la démarche de certains parents d'élèves, le conseil municipal s'attache actuellement à accroître la capacité de la cantine scolaire pouvant la porter à près de cent repas par jour en deux services.

Si une telle hypothèse vient à se concrétiser, elle ne sera pas sans incidence sur le fonctionnement et la gestion du service, qui, faut-il encore le signaler est facultatif pour la commune.

Avec l'arrivée des beaux jours reprennent les travaux extérieurs d'entretien et de jardinage. J'invite chacune et chacun à les réaliser dans le respect de la tranquillité du voisinage et des arrêtés municipaux existant en ce domaine.

Bon été à toutes et à tous.

Le Maire Jean-René BOURON

Communiqués

- A la fin du mois de mars, Alain DUPRAUX a quitté son emploi d'agent technique pour la commune de Larringes. Le conseil municipal remercie Alain pour tous les travaux accomplis, pour son esprit d'initiative et son dynamisme. Nous lui souhaitons beaucoup de satisfaction dans sa nouvelle fonction.
- La Maison de santé devrait accueillir prochainement une orthophoniste.
- Démarchage téléphonique : afin de bloquer les appels téléphoniques concernant le démarchage en tous genres, s'inscrire sur le site : bloctel.gouv.fr
- A L'ATTENTION DES HÔTELIERS, LOUEURS de MEUBLÉS de TOURISME, de CHAMBRES D'HÔTES...

Le décret 2015-1002 du 18 Août 2015 portant sur diverses mesures de simplification et d'adaptation d'un hébergement dans le secteur du tourisme, impose à chaque exploitant d'un hébergement touristique de faire remplir par ses clients étrangers, y compris ceux de la CEE, "une fiche individuelle ». Cette fiche doit être conservée durant 6 mois et remise à la Gendarmerie d'Evian les Bains sous forme dématérialisée à l'adresse suivante :
evian-les-bains@gendarmerie-interieur.gouv.fr

RÉALISATIONS - TRAVAUX - PERSPECTIVES

Réalisations

- Restauration du toit de l'ancien presbytère.
- Renforcement du plancher des gîtes de Vérossier; aménagement d'une salle de bains avec douche.
- Restauration des appartements communaux (au-dessus de la salle de la mairie et F2 au 1er étage de l'ancienne fruitière).

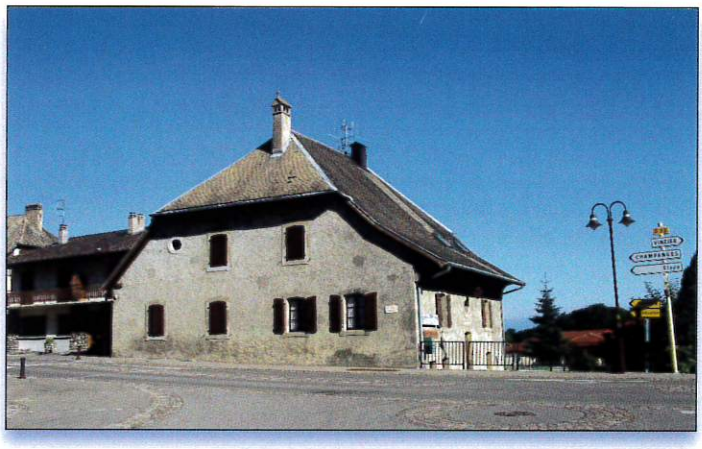

Travaux en cours et prévus

- L'installation d'une vidéo-surveillance dans le secteur de la salle polyvalente, école, aire de jeux devrait se faire très prochainement.
- Création d'un nouveau tableau électrique pour la salle polyvalente.
- Restauration du clocher.
- Rénovation du toit du bassin de Vérossier.
- Projet de sentier pédestre le long de la départementale en amont de Vérossier-Bas direction Saint-Paul.
- Réalisation d'une barrière sur le mur situé entre la mairie et le bâtiment incendie.
- Rénovation des gîtes de Vérossier.
- Restauration de chemins agricoles : secteur de Cumilly - Chez Crosson.
- Goudronnages divers.
- Réalisation d'un verger conservatoire sur un terrain communal à proximité de la salle polyvalente.
- Fin des travaux du projet de méthanisation « Terragr'eau » dans le cadre de la CCPE/SAEME/APIEME.

Perspectives

- Ré-aménagement de l'évacuation des eaux pluviales devant l'école et à la sortie ouest de la commune.
- Aménagement d'une zone piétonnière : secteur ouest en aval des feux tricolores.
- Restauration du toit du hangar des gîtes de Vérossier.
- Restructuration de la mairie.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Compte administratif principal

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats 2014 reportés		8 122.63 €		1 059 480.85 €		1 067 603.48 €
Opérations de l'exercice 2015	252 988.09 €	311 991.27 €	1 219 860.72 €	1 404 254.96 €	1 472 848.81 €	1 716 246.23 €
Part affectée à l'investissement			47 877.37 €		47 877.37 €	
Solde d'exécution 2015		59 003.18 €		184 394.24 €		243 397.42 €
Résultat de clôture 2015		**67 125.81 €**		**1 243 875.09 €**		**1 311 000.90 €**
Restes à réaliser	124 300.00 €					
Résultats définitifs	**57 174.19 €**			**1 243 875.09 €**		**1 186 700.90 €**

Compte annexe pour eau et assainissement

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats 2014 reportés	4 826.76 €			328 806.90 €		323 980.14 €
Opérations de l'exercice 2015	59 093.60 €	99 902.73 €	186 498.27 €	224 838.36 €	245 591.87 €	324 741.09 €
Part affectée à l'investissement			23 826.76 €		23 826.76 €	
Solde d'exécution 2015		40 809.13 €		38 340.09 €		79 149.22 €
Résultat de clôture 2015		**35 982.37 €**		**367 146.99 €**		**403 129.36 €**
Restes à réaliser						
Résultats définitifs		**35 982.37 €**		**367 146.99 €**		**403 129.36 €**

Commentaires :
Ces 2 tableaux font apparaître un bilan définitif de 1 186 700.90 € en recettes pour le compte administratif principal et de 403 129.36 € en recettes pour le compte annexe eau/assainissement. Ce qui constitue une réserve budgétaire confortable permettant d'affronter avec une certaine sérénité, une période disons, plus difficile. De ce fait, le conseil municipal réussit, et ce n'est pas une sinécure étant donné la diminution des dotations de l'Etat, à entreprendre des projets d'envergure, à maintenir les services (école, cantine, périscolaire, ramassage scolaire, voiries, aide aux personnes âgées etc.) sans augmenter les impôts locaux.

ÉCOLE ET SERVICE PÉRISCOLAIRE 2016-2017

CANTINE

La cantine est un service facultatif, il permet d'offrir un service de qualité aux enfants de l'école.
La fréquentation de la cantine est soumise à l'acceptation par les parents d'un règlement qui leur est distribué.

Effectif

Afin de faire face à la demande d'inscriptions à la cantine, l'effectif passera de **80 à 100 PLACES** réparti en deux services.

Tarifs

Le prix du repas est fixé chaque année par le Conseil municipal; il varie selon le coefficient familial.

Quotient familial	Supérieur ou égal à 801 €	Entre 621 € et 800 €	Inférieur ou égal à 620 €
Prix du repas	5.85 €	5.50 €	5.15 €

Discipline

Nous avons eu à déplorer durant cette année scolaire une certaine détérioration au niveau disciplinaire. Certains enfants ont eu un comportement inadmissible vis-à-vis du personnel encadrant et vis-à-vis de leurs camarades. Il est rappelé que toute détérioration imputable à l'enfant, faite volontairement ou par non-respect des consignes, sera à la charge des parents. Des exclusions temporaires ou définitives du service pourront être prononcées en cas d'indiscipline ou de comportement inadapté, après que la commune ait averti par écrit les parents et les ait rencontrés.

Remarques :

Les tarifs de la cantine ont été augmentés afin de pallier le surcoût engendré par la mise en place de personnel supplémentaire dû à l'accroissement de l'effectif.

Les inscriptions étant devenues « à la carte » et de fait ingérables : inscriptions, désinscriptions, échanges etc… le conseil municipal a mis en place les inscriptions annuelles obligatoires sans modification possible.

GARDERIE

Tout comme la cantine, la garderie est un service facultatif soumis à l'acceptation d'un règlement.
La date limite d'inscription est aussi fixée, pour la rentrée scolaire 2016/2017, au 16 août 2016.

Horaires et tarifs

Matin 7h.30 - 8h.20	Soir 16h.30 - 18h. précises !	Pénalités pour retard : reprise de l'enfant après 18h.	Pénalités pour absence non signalée et présence sans réservation
1.50 €	**2 €**	**15 € par 1/4 d'heure commencé**	**10 €**

Prescriptions

La commune se réserve le droit de refuser aux parents l'accueil d'un enfant à la garderie périscolaire, s'ils ne respectent pas, de manière répétée, les horaires de la garderie.
Les parents doivent signer une autorisation pour les enfants du primaire qui rentrent seuls à leur domicile et prévenir les services de la mairie.

Transport scolaire (bus de la commune)

122 euros/enfant pour l'année scolaire 2016/2017
49 euros/enfant par trimestre pour inscription en cours d'année.

Remarque :

Les sanctions disciplinaires, en cas de non respect des consignes, seront les mêmes que pour la cantine.

TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)

L'organisation des TAP est très lourde à gérer du fait de l'indiscipline d'une minorité de parents (inscriptions de dernière minute, échanges d'inscription, retard dans la prise en charge des enfants etc.). De ce fait, le règlement des TAP a été un peu modifié afin de tenter de pallier ce type de dysfonctionnement.

Tarif pour l'année 2016-2017

- Forfait de **1,50 €** pour la période
- Retard pour reprendre l'enfant après 16h30 : **15 €** par quart d'heure commencé
- Pénalités pour absence non signalée et présence sans réservation : **10 €**

Pour la prochaine année scolaire des activités nouvelles pourraient être envisagées : foot, astronomie, tennis…
La commission technique TAP va examiner la possibilité de mettre en place un Projet EDucatif Territorial (PEDT) en confiant, éventuellement l'animation et l'organisation, à un prestataire de service.

INSCRIPTIONS CANTINE/GARDERIE/TAP

INSCRIPTIONS → UNIQUEMENT en remplissant les FORMULAIRES (disponibles en Mairie ou sur le site de la Mairie www.larringes.fr rubrique scolarité Enfance). Toute réservation est individuelle
ATTENTION → Les inscriptions par simple courriel ne seront plus prises en compte.
INSCRIPTIONS ANNUELLES (au choix : 1, 2, 3 ou 4 jours).
Pour les personnes ayant un planning mensuel possibilité d'inscrire au mois (sur justificatif de l'employeur).
Inscriptions exceptionnelles en cas de force majeure (limitées à 3 par enfant pour la cantine et à 5 pour la garderie et les TAP par année scolaire avec un tarif majoré de 50%). La date limite d'inscription pour la rentrée scolaire 2016/2017 a été fixée le **23 juin 2016**.

La fibre optique pour tous : le SYANE Numéric

en bref

Le SYANE, Syndicat des Énergies et de l'Aménagement numérique de la Haute-Savoie, met en œuvre depuis 65 ans des politiques mutualisées pour un développement responsable, équilibré et solidaire de la Haute-Savoie. Établissement public constitué par les communes et le Département, le SYANE a été créé en 1950 pour organiser le service public de la distribution d'électricité. Expert des réseaux et des énergies, il a progressivement élargi ses domaines d'intervention dans les réseaux d'énergie (gaz, éclairage public, bornes de charge pour véhicules électriques), l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et l'aménagement numérique.

Le SYANE porte en effet le déploiement du réseau public départemental en fibre optique. En complément, en partenariat avec le Conseil départemental, il propose également un « Plan Satellite » pour aider au développement du haut débit. Enfin, le Syndicat a engagé une réflexion sur les usages et services du numérique et les réponses à apporter à ces besoins futurs.

La fibre optique pour tous

La fibre optique pour tous dans les meilleurs délais : tel est l'objectif du réseau public départemental en fibre optique déployé par le SYANE depuis 2013. Tourné en priorité vers le monde économique, il doit permettre de raccorder, en 5 ans, la grande majorité des entreprises et près de la moitié des logements haut-savoyards, puis 90 % des foyers à l'horizon 10-12 ans. Montant des investissements : plus de 300 M€.

A quand la fibre optique à Larringes ?

Pour les professionnels (entreprises, bâtiments publics), l'ouverture à la commercialisation des services numériques très haut débit est programmé pour 2017. Le raccordement se fera à partir des artères principales du réseau.

En ce qui concerne les particuliers, la couverture fibre optique des logements est envisagée pour la tranche 2019-2025. Le raccordement se fera à partir des réseaux de desserte.

INTERCOMMUNALITÉ

Pays d'Evian et Vallée d'abondance : fusion proche

Les communautés de communes la vallée d'Abondance et du Pays d'Evian travaillent intensément sur leur fusion.

Conséquence de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) promulguée le 7 août 2015, la fusion de la communauté de communes de la vallée d'Abondance (2CVA) avec celle du Pays d'Évian (CCPE) sera effective au 1er janvier 2017. C'est pour demain.....

La nouvelle communauté de communes, dont le nom reste à arrêter, prendra donc naissance au 1er janvier 2017 et s'étendra de Saint-Gingolph jusqu'à Châtel en passant par Évian, le Pays de Gavot et la vallée d'Abondance. Elle comprendra 22 communes et environ 38 000 habitants. L'année 2016 est une année de préparation active de cette fusion où les deux communautés de communes travaillent de concert pour définir les compétences dont la future intercommunalité aura la charge.

Un comité de pilotage, regroupant des élus de la vallée d'Abondance et du Pays d'Évian, a été constitué avec pour mission de coordonner l'ensemble de la démarche et les travaux des neuf commissions thématiques, co-présidées par des élus des deux collectivités : assainissement, déchets, tourisme, développement économique, services à la population, transports, aménagement-agriculture-environnement, sentiers et Pays d'art et d'histoire.

Le fruit de ces travaux sera proposé au vote des communes à l'automne.

C'est ainsi qu'ont été présentées dernièrement toutes les actions menées dans le cadre du Pays d'art et d'histoire de la vallée d'Abondance, dans la perspective éventuelle d'une extension du label au Pays d'Evian.

Un bureau d'études financier accompagnera cette fusion pour travailler sur les questions de fiscalités et de redevances, afin de guider les élus dans leurs choix.

La qualité de l'eau potable à Larringes : rapport annuel

Périodiquement l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes effectue des prélèvements pour analyse de l'eau destinée à la consommation. A titre d'exemple, vous trouverez ci-dessous un tableau d'analyse.

DATE DU PRELEVEMENT	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION RESERVOIR DE CRE BOUCHET	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI n/100mL	STRF n/100mL	PESTOT µg/l	AS µg/l	FMG mg/L	NO3 mg/L	CTF n/100mL	CDT25 µS/cm	CL mg/L	FET µg/l	PH unitépH	SO4 mg/L	TH °F	TURBNFU NFU	CL2LIB mg/LCl2
	POINTS DE SURVEILLANCE																	
25/02/2015	*RESERVOIR DU CRET BOUCHET*	T	C	0	0				4,6	0	644	13		7,4	34	33,3	0,27	<0,02
10/08/2015	*RESERVOIR DU CRET BOUCHET*	T	C	<1	<1	<0,5	<0,5	0,10	3,0	<1	631	8,8	<2	7,85	50	34,50	<0,20	<0,02
			LIMITES DE QUALITE	0	0	0,5	10	1,5	50									
	Pourcentage de conformité		100%															

DATE DU PRELEVEMENT	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION RESERVOIR DES MOLLIETS - CHEZ PORTAY	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI n/100mL	STRF n/100mL	PESTOT µg/l	AS µg/l	FMG mg/L	NO3 mg/L	CTF n/100mL	CDT25 µS/cm	CL mg/L	FET µg/l	PH unitépH	SO4 mg/L	TH °F	TURBNFU NFU	CL2LIB mg/LCl2
	POINTS DE SURVEILLANCE																	
25/02/2015	*RÉSERVOIR DES MOLLIETS - CHEZ PORTAY*	T	C	<1	<1		<0,5	0,08	6,5	<1	671	19,5	<2	7,25	19,4	33,44	<0,20	<0,02
10/08/2015	*RÉSERVOIR DES MOLLIETS - CHEZ PORTAY*	T	N	0	3				5,9	10	648	12		7,2	15	32,4	0,20	<0,02
18/08/2015	*RÉSERVOIR DES MOLLIETS - CHEZ PORTAY*	T	C	0	0					0	655			7,2			<0,20	0
			LIMITES DE QUALITE	0	0	0,5	10	1,5	50									
	Pourcentage de conformité		66%															

C : Conforme
N : Non conforme
S : Eau distribuée sans traitement
T : Eau traitée

CTF : Coliformes totaux
ECOLI : Eschérichia coli
STRF : Entérocoques
BSIR : Bactéries anaérobies sulfito-réductrices

TURBNFU : Turbidité
CL : Chlorures
CDT25 : Conductivité à 25°C
TH : Dureté
FMG : Fluor

SO4 : Sulfates
NO3 : Nitrates
AS : Arsenic
FET : Fer total
PESTOT : Total pesticides

Plage de valeurs du titre hydrotimétrique :

TH (°f)	0 à 7	7 à 15	15 à 30	30 à 40	+ 40
Eau	très douce	eau douce	plutôt dure	dure	très dure

Une des caractéristiques de l'eau potable de Larringes est d'être particulièrement calcaire ($CaCO_3$). La teneur en calcium ou en magnésium d'une eau potable définit la notion de **dureté de l'eau** ou **titre hydrotimétrique (TH)**. Si une eau contient une grande quantité de calcium ou de magnésium, on dit qu'elle est **dure**. Inversement, si elle n'est pas très chargée en ions calcium et magnésium, on parlera d'eau **douce**. Selon le tableau ci-contre, l'eau de Larringes, avec une moyenne de 33, est **dure**. Bien que la réglementation en matière de traitement de l'eau soit très encadrée, la législation en vigueur n'impose pas de norme maximale de la concentration de calcium et de magnésium acheminée dans l'eau. La raison en est simple : l'eau du robinet est une source importante d'apport en calcium et magnésium pour les habitants, couvrant un tiers de nos besoins journaliers.

L'eau du robinet, à Larringes, est de l'eau de **source.**

Bilan Qualité 2015

BACTÉRIOLOGIE

Nombre de conformité : 8 sur 9 analyses.
Limites de qualité : absence de germes/100ml

Eau pouvant présenter des contaminations ponctuelles.

DURETÉ

Valeurs mesurées : mini. : 32 °F - maxi. : 33 °F
Références de qualité maxi. : aucune

Eau dure.

NITRATES

Valeurs mesurées : mini. : 6 mg/L - maxi. : 7 mg/L
Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

Eau contenant peu ou pas de nitrates.

FLUOR

Valeurs mesurées : mini. : 0,08 mg/L - maxi. : 0,08 mg/L
Limites de qualité maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.

PESTICIDES

Valeurs mesurées : mini. : 0,000 µg/l - maxi. : 0,000 µg/l
Limites de qualité maxi. : 0,1 µg/l

Absence de pesticides pour les paramètres mesurés.

AUTRES PARAMÈTRES

Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.

D'où vient l'eau que vous consommez ?

Votre réseau : CHEF LIEU DE LARRINGES
appartient à : MAIRIE DE LARRINGES
est exploité par : MAIRIE DE LARRINGES

Origine de l'eau : Vous êtes alimentés par le captage :
- CHEZ PORTAY - LES MOLLIETS

Traitement : Votre eau est distribuée à partir de la station :
- RESERVOIR DES MOLLIETS - CHEZ PORTA

Nos conclusions

Eau distribuée d'assez bonne qualité bactériologique malgré l'observation de contaminations de faible importance.

Elle est restée conforme aux limites de qualité pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques analysés.

JUMELAGE LARRINGES - LA TRINITÉ sur mer

Déjà huit ans d'existence pour l'échange entre Larringes et la Trinité-sur-Mer (Morbihan) et toujours le même plaisir de recevoir les petits bretons pendant les vacances de février !

Accueillis dans les familles larringeoises, une quinzaine de petits Trinitains et leurs correspondants ont pu profiter des activités proposées conjointement par la commune et l'association les gavotins marins : visite d'une ferme pédagogique, chiens de traîneaux, visite d'un élevage d'alpagas à Saint-Paul-en-Chablais, parties de laser à Thonon, journée à Châtel, chasse aux trésors au château de Larringes, luge sur les pistes de Bernex.

ENVIRONNEMENT

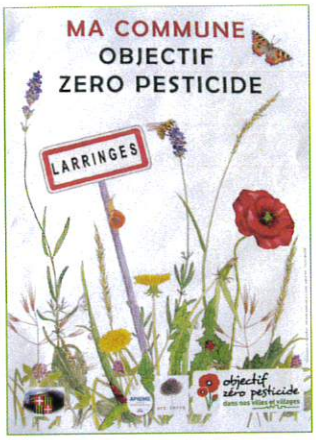

Charte « Ma Commune : Objectif zéro pesticide »

Le 31 mai 2014, 4 communes pilotes (Champanges, Larringes, Lugrin et Marin) ont signé la charte **« objectif zéro pesticide ».** Tout dernièrement, Saint-Paul, Vinzier et Féternes ont adhéré à cette charte.

L'APIEME (Association de Protection de l'Impluvium des Eaux Minérales d'Evian) en tant que structure porteuse de la démarche sur l'impluvium des eaux d'Evian a fait appel à différents partenaires pour l'animation de la signature conjointe des 4 communes pilotes.

Zones humides protégées pour les libellules : Une Demoiselle Bleue : L'Agrion de Mercure

Cette année la FRAPNA 74 (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature de Haute-Savoie) lance sur le département, un travail d'actualisation des connaissances des Odonates (appelés Libellules et Demoiselles) dont l'Agrion de Mercure.

La dernière synthèse date de 2000 et la FRAPNA 74 lance l'actualisation des données départementales dès 2016 à 2019 probablement.

Il existe sur notre territoire de nombreux Odonates plus ou moins menacés par la destruction ou la perturbation des zones humides ou de cours d'eau. Certaines des libellules étant d'importantes bio-indicateurs, elles permettent par leur présence et leur diversité, de révéler le bon fonctionnement des milieux aquatiques.

C'est le cas de L'Agrion de Mercure, ou Demoiselle de petite taille (3 cm) de couleur bleue pour les mâles et verdâtre-brunâtre pour les femelles. Il se distingue par la tâche dorsale visible en haut de son abdomen qui représente « un casque de viking ».

Cette libellule est menacée car elle est sensible, entre autres, à la dégradation des zones humides, et à la pollution des eaux. C'est pourquoi l'Agrion de Mercure possède un statut d'espèce protégée au niveau national, de la Suisse et européen. L'objectif de ce projet est de suivre la tendance évolutive de cette population, en constatant une potentielle colonisation ou régression de l'espèce sur le département.

Le but est la conservation de cette espèce protégée pour laquelle nous avons une responsabilité à l'échelle internationale.

En 2016, en plus d'approfondir la répartition de l'espèce à proximité immédiate des sites connus (pour Larringes : Vérossier-Haut proche du marais du Maravant) il est prévu d'inventorier les pressions et menaces sur les habitats (aquatiques et terrestres) accueillant l'Agrion de Mercure.

Pour les citoyens désireux de s'impliquer contacter le groupe odonate de Haute-Savoie : frapna-haute-savoie.org rubrique biodiversité

Où en est la forêt de Larringes

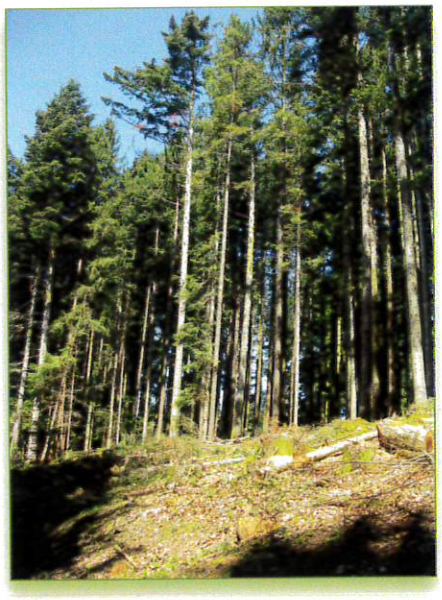

Depuis 2010, l'Association de Gestion Forestière de Larringes a mené un certain nombre de travaux : débroussaillage, abattage de bois bostrychés, plantation, création de sentiers etc. pour maintenir un certain équilibre. En 2015 et début 2016, la forêt de Larringes a été passablement agressée par la maladie (bostryche) et par des coupes de bois relativement importantes. L'association a réussi à négocier avec les forestiers exploitants des coupes dites sélectives. On évite les coupes rases catastrophiques. Le problème qui demeure est le nettoyage, même sommaire, des parcelles exploitées. Les bûcherons coupent les gros arbres, font de grosses ornières dans la forêt, laissent pêle-mêle les branches sur le sol, si bien que la parcelle boisée ressemble après la coupe à un champ de bataille. L'idéal serait que les propriétaires remettent en état leur forêt pour que la croissance de nouveaux arbres se fasse sans être envahis par les ronces.

C'est possible ! Certains le font !

LARRINGES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

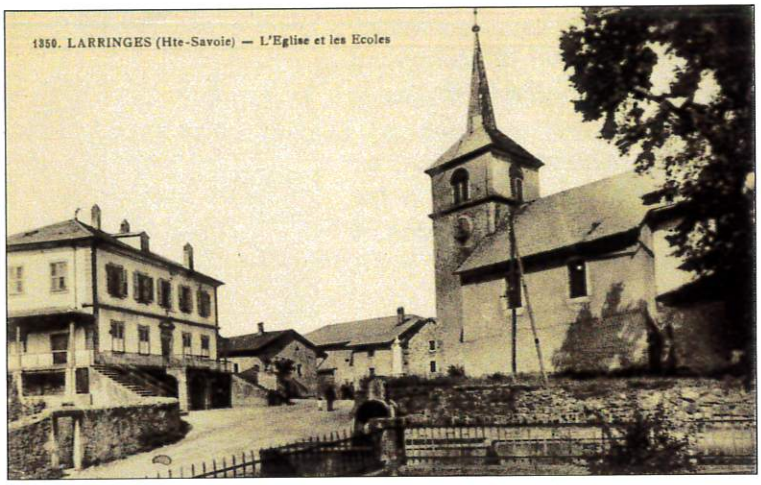

Article du journal local de l'époque : «LE PATRIOTE SAVOISIEN ».

Nous sommes en 1884....ça « décoiffe » ! Actuellement, un tel article ferait le « buzz » sur internet !

Evian-les-Bains. — Un correspondant du canton d'Evian écrit au Léman :

Une chose curieuse et même bestiale qui se pratique encore dans notre pays, c'est la foire des filles ou des « Bemottes », qui a lieu chaque année à Larringes et qui s'est tenue cette année le vendredi 26 septembre. En arrivant sur la place, près de la mairie, on voit une double rangée de jeunes filles de seize à vingt-cinq ans, la plupart au gentil minois et à l'opulent corsage. Il y en a pour tous les goûts et les amateurs viennent nombreux pour les toiser de haut en bas. « Combien veux-tu, toi ? » La jeune fille demande de 12 à 15 fr. par mois, et les plus jolies sont enlevées d'emb.ée, sans même avoir eu le temps d'expliquer tout leur savoir-faire.

Commentaires :

Les « Bemottes » désignaient en patois, d'une façon péjorative, des jeunes filles peu évoluées « de la montagne » et plus particulièrement du val d'Abondance.

Nous n'avons pas pu vérifier la véracité des faits, mais cet article illustre assez bien la condition féminine de l'époque....

Article du journal «LE PETIT DAUPHINOIS» du 4 août 1936.

Cet article relate le parcours de vie d'une habitante de Vérossier, mère de 11 enfants, dans les années 1935. Cette mère héroïque a reçu la Légion d'honneur. Un de ses fils, Eugène BOCHATON a été maire de la Commune de Larringes de 1935 à 1947.

HOMMAGE

Le maire de Bernex, Joseph TRINCAT vient de nous quitter. Personnage local emblématique de la commune de Bernex, il incarnait le Pays de Gavot d'hier et d'aujourd'hui. Merci Joseph, pour ton dynamisme, ta passion, tous les projets que tu as réalisés. Tu l'aimais tant ce pays « d'en haut » !

MÈRE DE ONZE ENFANTS
une cultivatrice savoyarde reçoit le ruban rouge

Thonon-les-Bains. — « Le Petit Dauphinois », l'an dernier, signalait le cas exceptionnel d'une vieille cultivatrice savoyarde, Mme veuve Bochaton, de Vérossier, petit village de la commune de Larringes, sur le haut plateau d'Evian.

Mme Bochaton, née en 1859, à Cruseilles, a élevé 11 enfants, tous cultivateurs, et ceux-ci lui ont donné 53 petits enfants. Nous disions en guise de con-

Mme BOCHATON

clusion qu'une Croix de la Légion d'Honneur serait bien placée sur la poitrine de cette vaillante cultivatrice.

Or, nous avons le plaisir d'apprendre aujourd'hui que le Préfet de la Haute-Savoie ayant bien voulu s'occuper de ce cas particulièrement intéressant, Mme Bochaton vient d'être fait Chevalier de la Légion d'Honneur. Voilà qui va réjouir cette belle famille et le Chablais tout entier.

Magie au repas des Seniors !

Larringes régale et enchante ses aînés !

Dimanche 24 avril a eu lieu le traditionnel «repas des Seniors» organisé et offert par le CCAS de Larringes.

Cette année le nombre de participants de plus de 65 ans était plus important; ce moment de retrouvailles et de bonne humeur est attendu chaque année par nos Seniors. L'animation nouvelle proposée avec « GABROUZE l'enchanteur » et la promesse d'un repas toujours plus succulent préparé par Jean-Michel GEORGES(épicerie du village) a certainement aiguisé la curiosité des participants.

Et de l'enchantement il y en a eu : Gabrouze a fait danser les tables, tourner les cartes et les mouchoirs, le savoureux repas a fait valser les papilles de chacun.

Sans accordéon cette année la danse et la fête étaient tout de même au rendez-vous.

De gauche à droite : Maurice Chessel né en 1935, Marguerite Portay de 1930, Irma Millet dit « Mimi » de 1926 et Pierre Delevaux né en 1928, ici avec Jean-René Bouron,maire.

Commémoration du centenaire de la bataille de Verdun

Le dimanche 29 mai 2016 la commune de Larringes célébrait la commémoration du centenaire de la bataille de Verdun. Cette célébration comportait une cérémonie au « monument aux morts » à laquelle participaient le maire et ses adjoints, certains maires de communes voisines, certains représentants de l'Etat (sénateur, conseillères départementale et régionale), les Anciens d'AFN, les portes-drapeaux, les pompiers, le trompettiste Benjamin Sannicolo, la chorale Atout'Choeur et de nombreux habitants du village.

La cérémonie s'est prolongée par la projection, à la salle des votes, de 2 films : Dans le premier film intitulé « A qui la faute », un historien présentait de manière parfois crû mais néanmoins pédagogique les causes et les origines de la guerre 14-18. Cet historien mettait notamment en évidence qu'une guerre, devenue mondiale par le jeu des alliances, qui a coûté des millions de morts pouvait être la résultante d'un malheureux concours de circonstances. L'Histoire aurait pu s'écrire autrement.....
Le deuxième film « Mourir à Verdun » montrait l'enfer qu'ont vécu les combattants de Verdun.
Une exposition sur les douaniers savoyards dans la grande guerre complétait la projection des deux films.

De gauche à droite : C. Fourneyron, ancien AFN; L. Hervé, sénateur; J.R. Bouron, maire; J. Lei, conseillère départementale; F. Duvand, conseillère régionale.

Actualité footballistique : 9ème Trophée des Alpes

Les 14 et 15 mai 2016 eut lieu le 9ème Trophée des Alpes : tournoi de football pour les jeunes U 13, sur le terrain synthétique du SIVOM à Féternes. 16 équipes réparties en 4 poules se sont rencontrées sur ces 2 journées par un temps beau mais frisquet. En finale c'est l'équipe de MONISTROL qui l'a emporté sur l'équipe d'ECOTAY-MOINGT par le score de 1 à 0. L'équipe du FC GAVOT a terminé à la 12ème place. Bravo les jeunes !

Le niveau de jeu de ces joueurs est tout à fait remarquable, tant sur le plan technique que tactique. Nous avons quitté le jeu « de la cour d'école » où tous les joueurs sont amassés autour du ballon.

Bravo à toute l'équipe organisatrice de ce tournoi qui constitue une belle promotion du football chez les jeunes.

Sortie « Raquettes »

Départ de Larringes avec notre guide de alp evianature, à 13h30.

Direction Thollon au hameau de «chez les Vesin». Depuis là, nous chaussons les raquettes et cheminons à travers champs, pour rejoindre un sentier réhabilité par un habitant de Thollon qui, à travers la forêt nous emmène jusqu'au dessous de la télécabine. En route, notre guide nous renseigne sur la faune et la flore de nos forêts. Puis, nous prenons le chemin qui longe le dessous des Mémises jusqu'à un alpage où nous aurions dû avoir une superbe vue, si le temps avait été meilleur. Là, une petite pause s'impose : vin chaud offert par notre guide et dégustation de gâteaux fabriqués par des participantes. La descente se fait à travers les champs, la forêt et les pâturages, dans une ambiance plutôt joviale, pour rejoindre les voitures vers17h15.

Retour à Larringes où le verre de l'amitié nous attendait à la salle des votes de la mairie.

Sortie Fête des mères

Dimanche 12 juin, 38 mamans du village se sont retrouvées pour la traditionnelle sortie de la fête des mères. La destination de cette année était le saut du Doubs à Villers le lac. Après un trajet en bus agrémenté d'une petite pause café et pâtisseries préparées par quelques-une d'entre nous, les "mamans" ont dégusté du vin du jura et de comté puis fait un petit tour en calèche jusqu'à un belvédère afin d'admirer les gorges du Doubs. S'en est suivi un repas local. Durant l'après midi chacune a pu admirer à son rythme les gorges et le fameux saut du Doubs. La sortie s'est clôturée par un petit tour commenté en bateau le long des gorges. La journée a été orchestré de mains de maître par notre hôte qui n'a pas hésité à raconter les traditions de sa région. Malgré le temps frais et pluvieux chacune a apprécié cette journée pleine de partage et de bonne humeur, et attend déjà la prochaine.

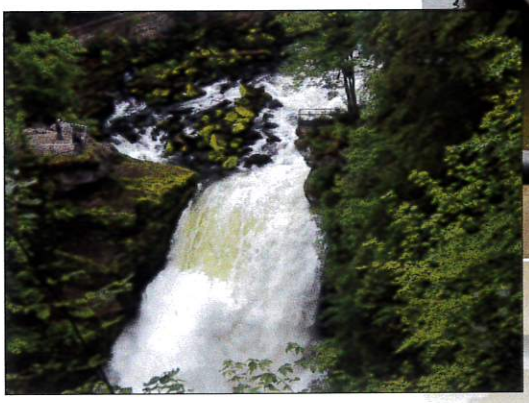

« Fais pas ci, fais pas ça... »

La taille des haies !

Que dit le code civil ?

Entre particuliers : la coupe des branches, arbustes et arbrisseaux appartenant au voisin et ce qui avance sur votre propriété relève de sa responsabilité. Vous pouvez contraindre votre voisin à couper les branches de ses plantations si elles avancent sur votre propriété mais vous n'avez pas le droit de les couper vous même.

Un arrangement avec le voisin peut résoudre bien des problèmes.....

Entre collectivités et particuliers : le passage sur les voies publiques et sur les voies privées ouvertes à la circulation ne doit pas être gêné par des haies ou autres plantations. Les riverains doivent élaguer la végétation qui empiète sur ces voies ou qui obstrue la visibilité. La hauteur des plantations ne doit pas excéder 2 mètres à moins de 2 mètres de la limite de propriété. Les arbres (dits de haute tige) destinés à dépasser 2 mètres de hauteur doivent être à la distance minimale de 2 mètres de la limite du terrain.

Mais encore.....

Les chiens en laisse !

Que dit la loi ?

D'après la loi N° 83.629 du 12 juillet 1983, dans les lieux **publics, ou ouverts au public**, les chiens doivent être **tenus en laisse**.

Selon l'arrêté du 31 juillet 1989: « Chaque année, durant la période comprise entre le **15 avril et le 30 juin**, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse dans les **bois et forêts** en dehors des allées forestières.

Ce qu'il faut donc retenir :

Dans tous les cas la **divagation est interdite** et expose à des sanctions.
La détente est autorisée sur l'espace public forestier, pédestre, etc. (du 1er juillet au 14 avril) et toute l'année sur les allées forestières, champêtres, etc. Ainsi que sur l'espace privé dans le cadre d'une autorisation.
La détente est donc interdite la plupart du temps sur l'espace urbain et privé.

Et enfin.... les tondeuses à gazon et autres travaux de bricolage

Rappel : L'utilisation des tondeuses à gazon est **interdite les dimanches et jours fériés.**
Pour les jours ouvrables, le créneau horaire est le suivant : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h.30.
Les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h.
Il en va de même pour les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques....

INFOS PRATIQUES

Permanence des adjoints :
samedi de 11h à 12h (sauf en août)
✆ 04 50 73 46 90 Fax 04 50 81 02
Mail : *mairie@larringes.fr*

Horaires d'ouverture de la mairie

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	**9h - 12h**	**9h - 12h**	Fermé au public	**9h - 12h**	**9h - 12h**
Après-Midi	Fermé au public	**14h - 18h**	Fermé au public	Fermé au public	Fermé au public

Numéros utiles

SAMU : 15
POMPIERS : 18 et 112 à partir d'un portable
POLICE : 17
Gendarmerie : 04 50 75 01 06
Pharmacie de garde : 32 37 ou www.3237.fr

ERDF (dépannage)
N° Azur : 0810 333 074
GDF (dépannage) : 0810 433 074
Etat des routes : 08 26 02 20 22
Victimes de violences conjugales : 39 19
SOS enfance maltraitée : 119

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Vinzier

	Eté 1er mai - 31 0ctobre		Hiver 1er novembre - 30 avril	
Lundi	9h30 à 12h	13h30 à 18h	10h à 12h	13h30 à 17h
Mardi	9h30 à 12h	13h30 à 18h	10h à 12h	13h30 à 17h
Mercredi	9h30 à 12h	13h30 à 18h	10h à 12h	13h30 à 17h
Jeudi	**FERME**		**FERME**	
Vendredi	9h30 à 12h	13h30 à 18h	10h à 12h	13h30 à 17h
Samedi	9h30 à 12h	13h30 à 18h	10h à 12h	13h30 à 17h

MAISON DE SANTÉ

Docteur Elisabeth CORNET-DESCLOITRE 04 50 81 96 25
Docteur Aurélie MOREAU 04 50 81 96 25
Sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8h à 20h; le samedi de 8h à 13h
En cas d'urgences appeler le 15

Cabinet d'infirmières 04 50 26 21 82
Michèle BATAULT 06 71 18 98 27

Diététicienne Julia GLEIZE 06 25 70 25 87
Sur rendez-vous

Psychologue Sabrina OUALI 06 01 43 82 12
Sur rendez-vous

Masseur kinésithérapeute
Gwenaël GIRARD-BERTHET 04 50 71 65 03
Sur rendez-vous

Ostéopathe
Florian GIRARD-BERTHET 06 43 43 00 27
Sur rendez-vous

ANNONCE

Une habitante de Larringes ORIENTE les jeunes dans leur recherche de voie professionnelle

IFT Coaching
Catalyseur de compétences et Facilitateur d'orientation
Elizabeth LIMOUZIN-TESTORI
elt.iftcoaching@gmail.com
06 72 63 96 24

« On ne peut s'empêcher de vieillir, mais on peut s'empêcher de devenir vieux »
Henri Matisse (1869 - 1954)

AGENDA

JUIN

Dimanche 26 juin

VIDE GRENIER

Parking école - Salle polyvalente

Tennis Club de Larringes

JUILLET

Dimanche 30 juillet

CONCOURS DE PÉTANQUE

Terrain de boules

Comité des Fêtes

SEPTEMBRE

Samedi 17 septembre

VIDE GRENIER

Place du village

Comité des Fêtes

Dimanche 18 septembre

VOGUE

Comité des Fêtes

Lundi 26 septembre

FOIRE

Commune - Associations

OCTOBRE

Samedi 15 octobre

REPAS DANSANT

Gavotins marins

Dimanche 30 octobre

POT'IMARRON SHOW

Salle des vins d'honneur - Municipalité

NOVEMBRE

Samedi 5 novembre

REPAS DANSANT

Atout Choeur

Samedi 19 novembre

LOTO

Salle polyvalente

Comité des Fêtes

DECEMBRE

Samedi 31 décembre

RÉVEILLON

Salle polyvalente

Comité des Fêtes

SPECIAL VOGUE

Le comité des fêtes de Larringes vous convie à participer au défilé des chars.
Thème de cette année :

LES JEUX OLYMPIQUES

Les hameaux, quartiers, lotissements, habitants, groupe d'amis, associations, sont les bienvenus pour défiler avec ou sans char.
Pour toutes informations, contacter Johanne au 06.18.49.33.77 ou mail joh.bochaudran@orange.fr

ETAT CIVIL du 1er janvier au 15 juin 2016

Bienvenue…

7 janvier	Clara DUCROQ
24 janvier	Hugo JACQUEMARD
9 mars	Judith BOUILLOT
27 mars	Hanaé CHEREL
17 avril	Bastien BOCHATON
2 juin	Lou BERNEX

Pour le meilleur et …

23 janvier	Denis BERGUERAND et Murielle DEPERY
30 avril	Julien JAILLET et Marie BLANCHARD
28 mai	Frédéric BERGIONE et Marie-Laure COLLIARD

Ils nous ont quittés….

30 avril	Cécile BLANC épouse CHESSEL
27 mai	Gaston MILLIET

Bulletin municipal Juin 2016 Imprimerie Mathy, IMPRIM'VERT - Thonon